

Le Monument aux Morts

Le monument aux morts de Nègrepelisse est situé Porte Basse, en direction de la route d'Albias. Il a été inauguré le 28 octobre 1923 par la population nègrepelissienne. Il s'agit d'un monument érigé pour commémorer et honorer les soldats, et plus généralement les personnes, tuées ou disparues par faits de guerre. Tous les noms des combattants morts pour la Patrie sont inscrits sur des plaques commémoratives en marbres adossées à la stèle du Monument.

Le monument aux Morts de Nègrepelisse est un cénotaphe, c'est-à-dire qu'il n'abrite pas de personnes disparues mais il fait référence aux combattants tombés pour la France et natif de Nègrepelisse.

La statue représente un soldat, bras levé, arme au poing. Ce soldat est un poilu réaliste et héroïque.

Des épitaphes patriotiques font un rappel de la cause de la mort :

- Nègrepelisse à ses héroïques enfants
- A nos morts de toutes les guerres
- L'Amicale des Poilus à ses camarades

Des plaques commémoratives en marbre se trouvent le nom des combattants tombés pour la France soit à l'église St-Pierre Es Liens (pour les catholiques) soit au temple (pour les protestants)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Nègrepelisse

• Séance du 10 juillet 1921

"M. le Maire (M. Mommeja) donne communication d'une lettre de M. le Préfet en date du 1er juillet 1921 demandant au Conseil de voter une somme de 1 460.25 Francs, pour compléter les ressources nécessaires à l'érection d'un Monument aux Morts de la Guerre; le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité une somme de 1460.25 francs à prendre sur les fonds libres pour le Monument aux Morts de la Guerre".

• Séance du 20 novembre 1921

"M. le Maire communique une lettre de Mme Schall demandant qu'il lui soit accordé une concession gratuite de terrain dans le cimetière à l'endroit où est inhumé le corps de son fils Schall Joseph Mort pour la France. Le Conseil Municipal, vu les instructions préfectorales, et après avoir délibéré, décide d'accorder une concession gratuite pour chaque militaire Mort pour la France et de désigner un emplacement spécial où seront inhumés ces militaires si les familles ne préfèrent pas les faire inhumer avec d'autres de leur membres."

"M. le Maire communique au Conseil les propositions pour le piédestal du Monument qu'il a reçues de MM. Boyé de Caussade, Viatgé de Montauban, Vidal de Beaumont de Lomagne, Bélaygue de Bruniquel, et Chambert de Grisolles; après avoir soigneusement examiné toutes leurs conditions, le Conseil Municipal fixe définitivement son choix sur le projet de M. Vidal, entrepreneur à Beaumont de Lomagne qui propose d'élever **le piédestal en pierre de Chauvigny et en se conformant aux plans et devis dressés par M. Roussoulières, moyennant la somme de sept mille francs**".

• Séance du 15 janvier 1922

"Monsieur le Maire communique à l'Assemblée une pétition par laquelle les signataires expriment le désir que le Conseil Municipal revienne sur la décision prise à la date du 7 novembre 1920 qui fixait l'emplacement du Monument patriotique sur la Place Nationale. A ce sujet, M. le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale, que, si la majorité du Conseil pris cette détermination, ce fut dans le but de ne pas créer de rivalité entre les différents quartiers de la ville; en fixant son choix sur la Place Nationale, il croyait donner satisfaction au public puisqu'il plaçait ainsi le Monument en un point central. Mais il n'en est pas ainsi, et les protestataires désignent, les uns, la place du château et les autres la Place des Ecoles; le Conseil, toujours dans un esprit de conciliation et sans se déjuger, veut bien revenir sur sa 1ère décision et trancher la difficulté sans contexte; c'est pourquoi nous sommes appelés aujourd'hui à faire un **nouveau choix d'emplacement et puisqu'on nous indique deux points principaux la place du Château et la celle de la Porte-basse**, j'invite l'Assemblée à voter :

1° pour la Place du Château et en second lieu pour la place de la Porte-Basse ou place des Ecoles, et le Monument sera érigé sur le point qui aura obtenu la majorité. Telle fut la proposition de M. le Maire.

Cela dit, la discussion s'engage; MM les membres du Conseil Municipal qui sont partisans de la Place du Château estime que le Monument doit être placé en cet endroit retiré, éloigné du point où les réjouissances, les fêtes publiques ont généralement lieux et en outre cet emplacement doit être choisi vu le cadre de verdure qui pourrait contribuer à la beauté de l'oeuvre. Telles sont les raisons invoquées. D'autre part, les membres du Conseil Municipal qui seraient heureux de voir le Monument érigé sur la Place des Ecoles, tout en reconnaissant le bien fondé de leurs collègues, font remarquer judicieusement que la Place du Château ne saurait convenir, car, si on élève un Monument patriotique en l'honneur de nos Morts, il n'est pas permis de le reléguer en un point le moins fréquenté de la ville. Si le Monument est placé en ce lieu à qui s'adressera-t-il? Quel effet produira-t-il au point de vue patriotique? Si la commune s'impose un sacrifice préconiaire considérable, ne s'agit-il pas d'envisager, non seulement, le point de vue artistique mais surtout le point de vue moral. Place du château, il est trop retiré, éloigné pour ainsi dire de la vue du public : tandis que, place des écoles, il remplira noblement son but; élevé en ce point, le poilu sur son piédestal, sera un témoin fidèle du sacrifice suprême pour lequel les enfants de la commune ont donné leur vie. C'est l'entrée principale de la ville; là, le Monument ne sera pas confiné, relégué en un point solitaire. En face des écoles, il sera une leçon permanente de patriotisme donnée journellement aux enfants de la commune et par ce fait, il sera démontré que nous avons à coeur d'inculquer aux générations à venir l'idée de dévouement et de sacrifice qu'il doit sans cesse animer les enfants de la France. Placé en ce point, il perpétuera le souvenir de nos glorieux morts, donnant une leçon de patriotisme aux vivants. M. le Maire renouève encore une fois sa proposition de passer aux votes; mais la discussion reprend.

Après maintes discussion le vote fait état de **9 voix pour la place des Ecoles et 2 voix pour la place du Château.** "

• Séance du 12 Février 1922

"M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il a reçu le sujet du Monument aux Morts que la plupart des Conseils Municipaux ont pu voir avec **M. Cladel, sculpteur ...**"

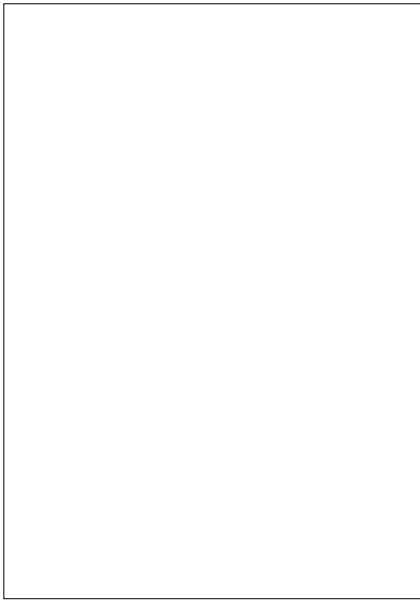
"M. le Maire rend compte de la situation de caisse pour le Monument; M; Laplume a reçu pour souscription 7 540 francs et pour la tombola 1 159 francs, soit en tout 8 699 francs qu'il a dépensé 7 514.95 francs pour fonds versés à M. Cladel sculpteur et 40 francs pour les carnets de la tombola".

• **Séance du 19 Mars 1922**

"M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer dès maintenant le **programme de la journée de l'inauguration du Monument aux Morts de la Guerre**; le Conseil Municipal décide de la fixer ainsi qu'il suit; vers 9 heures et demi réception des personnages officiels puis successivement service à l'Église, service au Temple, banquet et enfin cérémonie de l'inauguration. Au banquet seront invités MM. le Préfet, le Général commandant la Subdivision, de Selves et Pottevin sénateurs, Constans, Puis et Salers, Députés, Roussel, Conseiller Général, Laplume, Conseiller d'Arron, dissement et les Maires des autres communes du canton et M. Barnicaud, Président de l'Association des Mutilés.

Sur la proposition de M. Presseq et **pour perpétuer le souvenir de cet hommage de reconnaissance de Nègrepelisse aux héros de la Grande Guerre, le Conseil Municipal décide de donner le nom de Place du Souvenir à la Place de la Porte-Basse où sera inauguré le Monument"**

Crédit photo : Guy Soulié



[recherche avancée](#)

CONTENU DROIT

Liens directs

- [Plan de situation](#)
- [Informations et horaires](#)
- [SORTIR](#)
- [L'actualité de la commune](#)
- [Les élus communiqunt](#)
- [Bulletins municipaux](#)
- [Menus de la cantine](#)
- [Communauté de Communes](#)
- [Le pays Midi Quercy](#)

- [Hébergement](#)
- [Jardins et balcons fleuris](#)
- [Concours les Confituriales](#)
- [Fiches de randonnée](#)
- [Annuaire des commerçants](#)
- [Annuaire des associations](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Bulletin d'inscription Plan canicule](#)

Nos services en ligne

- [Vos droits et démarches en ligne](#)
- [Ma parcelle sur internet](#)
- [Mes transports en Midi-Pyrénées](#)

